



# VERS UN DROIT À L'ÉNERGIE ET À L'EAU POUR TOUTES ET TOUS

MÉMORANDUM EN VUE  
DES ÉLECTIONS RÉGIONALES DE 2024 ET À  
DESTINATION DE LA RÉGION DE BRUXELLES-  
CAPITALE

**Porté par la Coordination Gaz-Electricité-Eau**

Dont sont membres la Fédération des Services Sociaux, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, les Equipes Populaires Bruxelles, la CSC Bruxelloise, la FGTB, le Centre d'Appui aux services de Médiations de Dettes de la Région de Bruxelles-Capital et d'autres membres de la société civile ainsi que du monde académique.

L'accès à l'énergie et à l'eau est un **besoin** et un **droit** fondamental qu'il faut **garantir** pour toutes et tous.

Conformément aux principes du respect de la dignité humaine, toute personne a **le droit de disposer du gaz et de l'électricité et de l'eau** nécessaires à la satisfaction de ses besoins vitaux comme à sa participation à la vie en société.

Pourtant, en Belgique (selon les données de 2021, avant la crise des prix de l'énergie) :

- **1 ménage sur 4** est en situation de **précarité énergétique**.
- **1 ménage sur 5** est en situation de **précarité hydrique**.

VOICI 5 PROPOSITIONS SIMPLES, ÉMANANT DES ACTEURS DE TERRAIN, POUR RENFORCER LES PROTECTIONS EXISTANTES ET METTRE FIN À CE PARADOXE :

1. Investir massivement dans la <b>rénovation</b> des passoires énergétiques p. 1	2. Interdire les <b>coupures</b> d'énergie et maintenir la <b>protection</b> existante p. 2	3. Créer un <b>fournisseur/producteur public et citoyen</b>
4. Renforcer l' <b>accès à l'eau</b> p. 4		5. <b>Renforcer</b> ou pérenniser les moyens des structures qui luttent contre la précarité énergétique et hydrique p. 5
En filigrane : garantir une <b>transition énergétique socialement juste</b> p. 6		

# 1. INVESTIR MASSIVEMENT DANS LA RÉNOVATION DES PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES

## NOS PROPOSITIONS :

- Etablir un **plan de rénovation** des logements publics et privés qui cible de manière prioritaire les **passoires énergétiques**, souvent occupées par des ménages en situation de précarité énergétique (propriétaires ou locataires).
- Adapter les loyers **selon une grille juste**, reflétant l'état et les caractéristiques du logement.
- Imposer un **gel des loyers** entre les baux pour les passoires énergétiques.
- **A tout le moins, interdire** de façon pérenne **l'indexation des loyers** des logements à mauvaise performance énergétique.
- Instaurer le **conditionnement de l'accès aux primes** à la rénovation pour les bailleurs, par un mécanisme de conventionnement.
- Prévoir un mécanisme d'**encadrement des loyers**, afin d'éviter qu'une rénovation énergétique des logements pour laquelle aucune prime n'a été sollicitée provoque une hausse substantielle et non maîtrisée des loyers.

## POURQUOI ?

- Sur la période **2004-2020, le loyer médian en termes réels (donc hors indexation suite à l'inflation) a augmenté d'environ 30 %** en Région bruxelloise.
- **26 % de la population bruxelloise vit dans un logement inadéquat** (fuite, humidité...).
- Les ménages habitant des logements dégradés (présence de fuites dans le toit, d'humidité sur les murs ou le sol, ou de boiserries pourries) sont plus touchés par la précarité énergétique.

## CES INSTITUTIONS ET/OU ACADEMIQUES LE RECOMMANDENT AUSSI :

- H. Périlleux et P. Marissal (ULB), Inefficacité et effets pervers du système de grille des loyers à Bruxelles, 2022. [A consulter ici.](#)
- Plan d'Urgence Logement 2020 – 2024 de la Région de Bruxelles-Capitale. [A consulter ici.](#)

## 2. INTERDIRE LES COUPURES D'ÉNERGIE ET MAINTENIR LA PROTECTION EXISTANTE

### NOS PROPOSITIONS :

- **Interdire la coupure** de gaz ou d'électricité pour les personnes en incapacité financière de payer leurs factures.
- A défaut d'une telle interdiction généralisée, interdire la coupure de gaz ou d'électricité pour raison d'impayé **auprès des publics les plus vulnérables** (notamment, personnes âgées, familles monoparentales, personnes handicapées ou malades chroniques, familles avec mineurs d'âge).
- **Encadrer** de manière plus stricte le recours à des moyens détournés d'interrompre la fourniture (tels que les faux ILC (anciens MOZA) et le recours au End of Contract).
- **Adapter les ordonnances bruxelloises** (celles relatives au gaz, à l'électricité et à l'eau) à la nouvelle législation fédérale concernant le recouvrement des impayés et prévoir, pour les factures d'eau et d'énergie, un **régime aussi favorable que celui prévu dans le Code de droit économique**, à savoir – notamment - la gratuité des rappels.

### POURQUOI ?

Les coupures d'énergie (et d'eau) en raison de l'incapacité de payer d'une personne sont incompatibles avec les normes internationales et le droit européen des droits de l'homme. Les coupures d'énergie sont déshumanisantes et inutilement punitives. L'interdiction des coupures pour ceux qui ne peuvent pas payer est par ailleurs à l'agenda des discussions au niveau européen.

Malgré la réglementation protectrice de la Région, selon les statistiques de Brugel, en 2022, 933 coupures d'énergie (électricité et gaz) ont été autorisées par le juge de paix. Par ailleurs, 681 coupures d'énergie résultaient de fin de contrat.

Nous rencontrons donc encore de nombreux cas dans lesquels les ménages sont coupés sans avoir été informés préalablement, soit parce qu'ils n'ont pas reçu les notifications requises et n'ont pas eu l'occasion d'être présents à l'audience, soit car il s'agit d'une coupure pour fin de contrat (ou d'un faux ILC).

### CES INSTITUTIONS ET/OU ACADEMIQUES LE RECOMMANDENT AUSSI :

- Hesselman, Varo, Guyet, Thomson (2021) 'Energy Poverty in the COVID-Era: Mapping Global Responses to the Pandemic in Light of Momentum on the Universal Right to Energy', 18 *Energy Research and Social Sciences*. <https://doi.org/10.1016/j.erss.2021.102246>
- Hesselman, 'Disconnections of energy as a violation of international human rights law', *Manifesto for a ban on energy disconnections in Europe*, 2023. [A consulter ici](#).

### 3. CRÉER UN FOURNISSEUR/PRODUCTEUR PUBLIC ET CITOYEN

#### NOS PROPOSITIONS :

- Créer un **fournisseur public et citoyen** piloté par la Région de Bruxelles-Capitale. Ce fournisseur pourrait :
  - **Fournir** de l'énergie aux bâtiments publics ;
  - Proposer des contrats aux consommateurs résidentiels ;
  - Mener une **politique de recouvrement humaine et sociale**, notamment en étant facilement accessible (guichet physique), en gardant un contact étroit avec les acteurs sociaux et en disposant d'agents formés aux problématiques en lien avec la précarité énergétique ;
  - Réinvestir les éventuels profits dans la **lutte contre la précarité énergétique** et dans la transition juste.
- Mettre à disposition de ce fournisseur des **moyens de production d'énergie propres et durables**.

#### POURQUOI ?

La libéralisation n'a tenu aucune de ses promesses. Le marché ne permet pas d'assurer que chaque personne ait accès à l'énergie dont elle a besoin pour mener une vie digne. Il ne permet pas non plus de préserver les ressources et d'assurer une transition vers des énergies plus durables.

#### CES INSTITUTIONS ET/OU ACADEMIQUES LE RECOMMANDENT AUSSI :

- Vera Weghmann, « L'échec de la libéralisation de l'énergie. Miser sur le secteur public pour un système énergétique décarboné, abordable et démocratique en Europe », 2019. [A consulter ici.](#)
- Andreas Rüdinger, « La réappropriation locale de l'énergie en Europe. Une étude exploratoire des initiatives publiques locales en Allemagne, France et au Royaume-Uni », 2017. [A consulter ici.](#)
- Balthazar de Robiano, « Réchauffement climatique et pénurie d'énergie – Les prix suffisent-ils pour gouverner la rareté ? », *La Revue Nouvelle*, 2023/4

## 4. RENFORCER L'ACCÈS À L'EAU

### NOS PROPOSITIONS :

- **Repenser le financement du service de l'eau** afin que les consommateurs d'eau ne supportent plus l'assainissement des eaux claires.
- Renforcer l'accès à **l'intervention sociale de l'eau** (40% de non-recours en 2022) et en augmenter le montant. Prévoir, au-delà d'une indexation annuelle, que les montants de l'intervention sociale soient automatiquement revus à la hausse en proportion des augmentations tarifaires.
- Installer plusieurs **fontaines** dans chaque commune, accessibles toute l'année (et non uniquement 6 mois par an) et adaptées à des usages autres que la désaltération d'appoint (possibilité de se laver les mains, de remplir un bidon, etc).
- Mettre en œuvre **l'interdiction de la vente d'eau embouteillée dans les établissements publics et lors d'événements municipaux**, qui fait partie des engagements de la Région suite à son adhésion à la « Blue Community ».
- Élargir l'offre de **toilettes et de douches publiques** gratuites.
- Introduire une **obligation pour Vivaqua d'améliorer son service client**, son service de facturation et sa procédure de recouvrement.
- **Refinancer le Fonds Social de l'Eau** afin que l'ensemble des personnes en situation de besoin puisse le solliciter.

### POURQUOI ?

Un peu plus de la moitié des eaux présentes dans les égouts bruxellois sont des eaux claires (eaux pluviales, eaux de drainage, de ruisseaux, d'étangs, de sources et de suintement), sans aucun lien avec la consommation d'eau des ménages et des acteurs économiques bruxellois.

Or, les consommateurs (domestiques et non domestiques) financent — par le biais de la facture d'eau — l'essentiel du coût de la lutte contre les inondations, de la collecte et de l'épuration des eaux présentes dans les égouts (hormis un subside octroyé à Hydria). En vertu du principe pollueur-payeur et pour des raisons d'équité, les consommateurs d'eau ne devraient pas payer pour l'assainissement de ces eaux claires.

Plus généralement, à politique inchangée, il semble inéluctable que le prix de l'eau augmente rapidement (en raison de la diminution du volume d'eau consommé, donc de baisse des recettes, du besoin d'investissements dans la rénovation du réseau d'égouttage, de l'endettement de Vivaqua et de la hausse des normes environnementales par l'Union européenne).

### CES INSTITUTIONS ET/OU ACADEMIQUES LE RECOMMANDENT AUSSI :

- Pauline Bacquaert, « Les fontaines d'eau potable à Bruxelles », *Les Cahiers de la fonderie*, n°54, pp. 58-65, 2023.
- Xavier May, Pauline Bacquaert, Jean-Michel Decroly, Chloé Deligne, Pierre Lannoy, Valentina Marziali « Formes, facteurs et importance de la vulnérabilité hydrique dans une métropole européenne: Le cas de Bruxelles ». *EchoGeo*, n° 57. [A consulter ici.](#)
- Avis du Comité des Usagers de l'Eau, adopté le 27 janvier 2023, à propos de la proposition tarifaire VIVAQUA actualisée 2023-2026. [A consulter ici.](#)

## 5. RENFORCER OU PÉRENNISER LES MOYENS DES STRUCTURES QUI LUTTENT CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET HYDRIQUE

### NOS PROPOSITIONS :

- **Refinancer les CPAS**, afin de leur donner les moyens de répondre à toutes les demandes d'aide qui leur sont soumises.
- **Refinancer les services sociaux associatifs**, afin de leur permettre de:
  - a. travailler dans des conditions décentes ;
  - b. offrir aux usagers un service de qualité ;
  - c. lutter contre le non-recours aux droits (notamment pour les personnes qui ne peuvent/n'osent pas faire appel au CPAS).
- Prévoir un **mécanisme de monitoring** précis des politiques publiques par rapport à leur impact sur la précarité énergétique et hydrique.

### POURQUOI ?

- En conséquence d'une précarisation croissante de la société, les services sociaux doivent répondre à un nombre toujours plus grand de demandes qui impliquent des situations toujours plus complexes.
- Les services sociaux de première ligne doivent, malgré eux, pallier à suppression, la non-accessibilité ou la digitalisation des services clientèles des fournisseurs d'énergie et d'eau.
- Le montant des impayés, à cause des crises successives, augmente de manière importante.
- La complémentarité des missions entre les différentes associations et les CPAS permet à chaque citoyen de pousser la porte du service qui pourra répondre à sa demande de la façon la plus adéquate.

# EN FILIGRANE : GARANTIR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SOCIALEMENT JUSTE

Ces propositions que nous avons élaborées à partir de nos pratiques de terrain ne pourront déployer leur plein effet que dans un contexte de transition énergétique socialement juste.

Dans ce cadre, les politiques publiques doivent permettre la réappropriation collective des questions d'énergie et d'eau. Les mécanismes favorisant les économies d'échelle et retissant des liens sociaux doivent être priorités, tels que la mise en place de communautés d'énergie, de bains ou wasserettes publics ou de fontaines d'eau potables accessibles toute l'année et sur l'ensemble du territoire.

Il est par ailleurs primordial d'envisager la transition dans sa globalité, afin que les ménages les plus fragiles n'en subissent pas l'essentiel des coûts. Dans un monde reposant sur la consommation d'énergie, il semble indispensable de s'attaquer prioritairement aux dépenses énergétiques les plus superflues tels que la publicité dans l'espace public, qui d'une part implique une consommation directe pour l'alimentation des panneaux et d'autre part maintient un système marqué par la surconsommation, incompatible avec les défis écologiques actuels.

Il importe également de penser les réponses aux défis écologiques présents et à venir avec et pour les publics les plus vulnérables. A titre d'exemple, les communautés d'énergie peuvent agir comme un véritable levier tant pour la transition énergétique que contre la précarité énergétique. Mais sans une impulsion politique ambitieuse et un accompagnement social fort, il est probable que la communauté d'énergie ne soit qu'un outil dont seuls les plus nantis puissent se saisir. Les travailleurs de première ligne ont également besoin de soutien et de formations afin de pouvoir mener efficacement leur travail, en intégrant ces nouvelles questions liées à la transition.



# NOS RECOMMANDATIONS AU NIVEAU FÉDÉRAL

1. Reconnaître le droit fondamental à l'énergie et à l'eau dans la Constitution
2. Assurer au consommateur un prix juste et abordable
3. Réformer le tarif social du gaz et de l'électricité pour le rendre plus juste
4. Réguler les pratiques commerciales des fournisseurs
5. Refinancer le Fonds Gaz et Electricité (Fonds Vande Lanotte), les CPAS et le secteur associatif.
6. Sortir du Traité sur la Charte de l'Energie (TCE)